

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00156

Numéro SIREN : 332 429 570

Nom ou dénomination : LUDIS

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2022 sous le numéro de dépôt 9695



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

LUDIS

2, Route de Fontenay
85400 LUCON

S.A.S. au capital de 51 206 €
R.C.S. LA ROCHE SUR YON 332 429 570

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Octobre 2020 au 30 Septembre 2021



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 25/11/2009, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. LUDIS** relatifs à l'exercice du **1^{er} Octobre 2020 au 30 Septembre 2021**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	38 466 743 €
■ Chiffre d'affaires	93 848 684 €
■ Bénéfice net comptable	2 702 251 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 16/12/2021

François PICHAUD

Marc SOUCARRE



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	38 137 142	14 561 997	23 575 144	22 652 680
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	134 581	96 864	37 717	19 915
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	134 581	96 864	37 717	19 915
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 011 238	14 465 133	22 546 104	21 657 304
TERRAINS	3 042 914	458 568	2 584 345	2 630 096
CONSTRUCTIONS	24 293 728	6 579 686	17 714 042	16 860 453
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	8 675 741	6 755 738	1 920 003	1 789 778
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	957 414	671 139	286 274	157 860
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	40 770		40 770	181 057
AVANCES ET ACOMPTES	668		668	38 058
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	991 322		991 322	975 460
TITRES IMMOBILISES DIVERS	904 762		904 762	892 657
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	86 559		86 559	82 802
ACTIF CIRCULANT	14 893 077	1 478	14 891 598	16 317 365
STOCKS ET EN-COURS	7 153 851		7 153 851	6 476 346
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	65 465		65 465	64 353
MARCHANDISES	7 088 386		7 088 386	6 411 993
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 375 546	1 478	2 374 067	2 241 235
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	195 124	1 478	193 646	206 425
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 180 421		2 180 421	2 034 809
CREANCES DIVERSES (3)	408 329		408 329	327 615
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 308 173		2 308 173	2 308 173
DISPONIBILITES	2 390 355		2 390 355	4 695 955
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	256 821		256 821	268 039
TOTAL GENERAL	53 030 219	14 563 476	38 466 743	38 970 046
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	14 722 434	14 020 182
CAPITAL	51 206	51 206
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	2 733 753	2 733 753
RESERVES	9 235 223	8 533 969
RESERVE LEGALE	5 120	5 120
AUTRES RESERVES	9 230 102	8 528 849
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 702 251	2 701 253
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	14 722 434	14 020 182
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	251 637	229 290
PROVISIONS POUR RISQUES	251 637	229 290
DETTES (1)	23 492 671	24 720 574
DETTES FINANCIERES (2)	13 129 464	14 835 013
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	11 860 191	14 179 885
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 269 273	655 128
DETTES D'EXPLOITATION	10 042 111	9 683 995
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 755 402	5 655 017
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 129 530	3 885 872
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	157 177	143 106
DETTES DIVERSES	321 095	201 564
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	298 585	178 862
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	361	246
AUTRES DETTES DIVERSES	22 149	22 455
TOTAL GENERAL	38 466 743	38 970 046
(1) Dont à plus d'un an	9 340 735	11 452 067
Dont à moins d'un an	14 151 936	13 268 506
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	94 890 833	91 239 786
VENTES DE MARCHANDISES	92 143 078	89 113 470
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	77 919	37 770
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 627 686	1 169 377
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	93 848 684	90 320 618
REPRISES SUR PROVISIONS	164 272	106 863
TRANSFERTS DE CHARGES	280 541	261 611
AUTRES PRODUITS	597 335	550 694
CHARGES D'EXPLOITATION	90 064 625	86 324 573
ACHATS DE MARCHANDISES	72 016 051	68 525 431
VARIATION DES STOCKS	(643 790)	(245 614)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	231 718	221 371
VARIATION DES STOCKS	(1 112)	(11 591)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 391 211	5 066 999
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 205 367	1 349 955
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 648 313	7 329 849
CHARGES SOCIALES	2 216 044	1 868 643
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 825 999	2 001 246
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	1 318	33 562
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	151 637	129 290
AUTRES CHARGES	21 865	55 429
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 826 207	4 915 213
PRODUITS FINANCIERS	62 690	29 012
PARTICIPATIONS	20 853	12 165
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	41 836	16 847
CHARGES FINANCIERES	78 772	114 276
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	78 772	114 276
RESULTAT FINANCIER	(16 082)	(85 264)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 810 125	4 829 948



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 300	117 471
SUR OPERATIONS DE GESTION		67 461
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	11 300	50 009
CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 292	62 667
SUR OPERATIONS DE GESTION		13 655
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	22 280	41 908
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 012	7 103
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(19 992)	54 804
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 102 866	1 093 663
IMPOTS SUR LES BENEFICES	985 014	1 089 837
<i>Total des produits</i>	<i>94 964 823</i>	<i>91 386 270</i>
<i>Total des charges</i>	<i>92 262 571</i>	<i>88 685 017</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	2 702 251	2 701 253
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

La licence de 4^{ème} catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 25 ans	- Matériel d'exploitation :	2 à 12 ans
- Constructions :	5 à 25 ans	- Matériel de transport :	3 à 7 ans
- Agencements des constructions :	6 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euro.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	118 806	25 564	9 789	134 581
Immobilisations corporelles	34 601 029	2 738 330	328 121	37 011 238
Immobilisations financières - titres	892 657	12 105		904 763
Immobilisations financières - créances	82 803	3 757		86 560
	35 695 295	2 779 757	337 910	38 137 142

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	98 891	7 763	9 789	96 864
Immobilisations corporelles	12 943 724	1 818 237	296 828	14 465 134
	13 042 615	1 826 000 (*)	306 617	14 561 998
(*) Dont dotation : . linéaire		1 549 440		
. dégressive		267 547		
. exceptionnelle		9 013		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	229 290	151 638	129 290	251 638
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	35 142	1 318	34 982	1 478
	264 432	152 956 (*)	164 272 (*)	253 116
(*) Dont : . exploitation		152 956	164 272	
. financier				
. exceptionnel				

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	129 290
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 100 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.
- un litige prud'homal à hauteur de 17 490 €.
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 134 148 €.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	86 560		86 560
Créances d'exploitation	2 375 546	2 375 546	
Créances diverses	408 329	408 329	
Charges constatées d'avance	256 821	256 821	
	3 127 256	3 040 697	86 560

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	10 812	10 812		
Emprunts bancaires (1)	11 849 379	3 166 957	8 682 422	
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 269 273	1 034 665	234 609	
Dettes d'exploitation	10 042 111	9 618 407		423 704
Dettes diverses	321 096	321 096		
Produits constatés d'avance				
	23 492 672	14 151 937	8 917 031	423 704

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	10 812
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	1 500 000
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	3 813 920
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	960 872

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une boutique de vêtement, d'une parfumerie, d'une brasserie et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	66 503 926	63 935 388
- Drive	7 045 368	6 709 426
- Station service	20 107 841	19 247 970
- Restauration	191 550	427 834
	<u>93 848 684</u>	<u>90 320 618</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice correspond à la moyenne des effectifs mensuels tels que définis à l'article D 123-200 du Code de commerce. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire, les apprentis et contrat de professionnalisation ne sont pas pris en compte. Les titulaires de contrats qui remplacent un salarié absent ou dont le contrat de travail est suspendu ne sont également pas pris en compte.

Il se décompose ainsi :

- Cadres	24
- Agents de maîtrise	15
- Employés	<u>244</u>
	283

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Produits sur cessions d'immobilisations corporelles	22 280	11 300
Amortissements exceptionnels sur mise au rebut	9 013	
	<u>31 293</u>	<u>11 300</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	423 704
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	679 162
	<u>1 102 866</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 %. Cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 321 595
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	<u>- 336 581</u>
	985 013

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	207 032
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.5 %)	204 392

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	117 334	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 123 580	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Contrôle fiscal en cours

Un contrôle fiscal a été effectué du 01/03/2021 au 20/10/2021 et a donné lieu à une proposition de rectification fiscale en date du 26/11/2021.

Cette dernière concerne le rejet du crédit d'impôt recherche (C.I.R.) au titre des années 2018 et 2019 pour un montant de 201 370 €.

L'entreprise conteste ce redressement et présentera ses observations dans les délais impartis.

Il n'a pas été constitué de provision.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**)
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 29.25 %) ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOXX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 550 000 €

Une partie des engagements retraite est gérée par un organisme de gestion des assurances collectives. Le total des fonds versés et assurés s'élève au 30/09/2021 à 288 479 €.

Entreprises liées**Néant****Filiales et participations détenues****Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

LUDIS

Société par actions simplifiée
au capital de 51.206 euros
Siège social : 2 route de Fontenay

85400 LUCON

332 429 570 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 MARS 2022

PROJET DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant de la manière suivante :

- ❖ **Bénéfice de l'exercice** **2.702.251,94 euros**
- ❖ **A titre de dividendes** **1.500.000,00 euros**
soit 29,29 euros par action
- Solde* *1.202.251,94 euros*
- ❖ **au compte "AUTRES RESERVES"** **1.202.251,94 euros**

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} avril 2022.

Les associés sont informés que les dividendes versés aux associés personnes physiques sont soumis :

- ✓ Au prélèvement forfaitaire unique dont le taux est aligné sur celui du prélèvement forfaitaire non libératoire (12,8%), auquel s'ajoutent les contributions sociales au taux de 17,2%, soit une Flat Tax globale de 30%.

Dans cette hypothèse, le prélèvement de 12,8% opéré par la Société s'imputera l'année suivante, sous la forme d'un crédit d'impôt, sur le montant de l'impôt sur le revenu liquidé au vu de l'ensemble des revenus perçus par l'associé.

- ✓ Ou, sur option expresse de l'associé, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40%, étant précisé que cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains, profits, plus-values entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique au titre d'une même année d'imposition.

Dans cette hypothèse, le prélèvement de 12,8% déjà opéré par la Société constituera un acompte imputable sur le montant de l'impôt sur le revenu calculé et payable l'année suivante par l'associé bénéficiaire.

Cette option doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration des revenus.

Il est dès lors précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40% s'élèvera à 1.018.855 euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40% s'élèvera à 481.145 euros.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	Revenus éligibles à la réfaction	Montant des dividendes ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Montant des dividendes n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
30/09/2020	2.000.000 €	1.291.840,80 €	708.159,20 €
30/09/2019	500.000 €	322.960,19 €	177.039,81 €
30/09/2018	NEANT	NEANT	NEANT

DECISION PRISE

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant de la manière suivante :

- ❖ **Bénéfice de l'exercice** **2.702.251,94 euros**
- ❖ **A titre de dividendes** **1.500.000,00 euros**
soit 29,29 euros par action
- Solde* *1.202.251,94 euros*
- ❖ **au compte "AUTRES RESERVES"** **1.202.251,94 euros**

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} avril 2022.

Les associés sont informés que les dividendes versés aux associés personnes physiques sont soumis :

- ✓ Au prélèvement forfaitaire unique dont le taux est aligné sur celui du prélèvement forfaitaire non libératoire (12,8%), auquel s'ajoutent les contributions sociales au taux de 17,2%, soit une Flat Tax globale de 30%.

Dans cette hypothèse, le prélèvement de 12,8% opéré par la Société s'imputera l'année suivante, sous la forme d'un crédit d'impôt, sur le montant de l'impôt sur le revenu liquidé au vu de l'ensemble des revenus perçus par l'associé.

- ✓ Ou, sur option expresse de l'associé, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40%, étant précisé que cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains, profits, plus-values entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique au titre d'une même année d'imposition.

Dans cette hypothèse, le prélèvement de 12,8% déjà opéré par la Société constituera un acompte imputable sur le montant de l'impôt sur le revenu calculé et payable l'année suivante par l'associé bénéficiaire.

Cette option doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration des revenus.

Il est dès lors précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40% s'élèvera à 1.018.855 euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40% s'élèvera à 481.145 euros.

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	Revenus éligibles à la réfaction	Montant des dividendes ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Montant des dividendes n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
30/09/2020	2.000.000 €	1.291.840,80 €	708.159,20 €
30/09/2019	500.000 €	322.960,19 €	177.039,81 €
30/09/2018	NEANT	NEANT	NEANT

LE PRESIDENT



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains a stylized 'H' logo and the text 'CERTIFIÉ CONFORME AU REGLEMENT'.

LUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 206 €
Siège Social : 2 route de Fontenay
85400 LUCON

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711F
RCS LA ROCHE SUR YON : 332 429 570

CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE
AUDIT
SOCIAL
FISCAL
GESTION
FORMATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

SOMMAIRE

Page n° :
.....

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2021

1 à 4

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2021

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

LUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 206 €
Siège Social : 2 route de Fontenay
85400 LUCON

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711F
RCS LA ROCHE SUR YON : 332 429 570

FIN DE MANDAT

Président : Monsieur Jean-Claude PENICAUD

30/09/2021

Directrice Générale : Madame Mireille TESSON

30/09/2021

Commissaire aux Comptes titulaire : SARL DUO SOLUTIONS AUDIT

30/09/2026

LUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 206 €
Siège Social : 2 route de Fontenay
85400 LUCON

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711F
RCS LA ROCHE SUR YON : 332 429 570

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Aux Associés de la société LUDIS,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUDIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

cf.

.../...

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » en page 5 de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des immobilisations corporelles et des stocks de marchandises.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

69

.../...

.../...

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-6 du Code de Commerce.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Cg .

.../...

.../...

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 11 mars 2022

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux Comptes,



Christine JANET



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	38 137 142	14 561 997	23 575 144	22 652 680
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	134 581	96 864	37 717	19 915
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	134 581	96 864	37 717	19 915
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 011 238	14 465 133	22 546 104	21 657 304
TERRAINS	3 042 914	458 568	2 584 345	2 630 096
CONSTRUCTIONS	24 293 728	6 579 686	17 714 042	16 860 453
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	8 675 741	6 755 738	1 920 003	1 789 778
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	957 414	671 139	286 274	157 860
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	40 770		40 770	181 057
AVANCES ET ACOMPTES	668		668	38 058
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	991 322		991 322	975 460
TITRES IMMOBILISES DIVERS	904 762		904 762	892 657
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	86 559		86 559	82 802
ACTIF CIRCULANT	14 893 077	1 478	14 891 598	16 317 365
STOCKS ET EN-COURS	7 153 851		7 153 851	6 476 346
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	65 465		65 465	64 353
MARCHANDISES	7 088 386		7 088 386	6 411 993
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 375 546	1 478	2 374 067	2 241 235
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	195 124	1 478	193 646	206 425
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 180 421		2 180 421	2 034 809
CREANCES DIVERSES (3)	408 329		408 329	327 615
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 308 173		2 308 173	2 308 173
DISPONIBILITES	2 390 355		2 390 355	4 695 955
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	256 821		256 821	268 039
TOTAL GENERAL	53 030 219	14 563 476	38 466 743	38 970 046

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	14 722 434	14 020 182
CAPITAL	51 206	51 206
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	2 733 753	2 733 753
RESERVES	9 235 223	8 533 969
RESERVE LEGALE	5 120	5 120
AUTRES RESERVES	9 230 102	8 528 849
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 702 251	2 701 253
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>14 722 434</i>	<i>14 020 182</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	251 637	229 290
PROVISIONS POUR RISQUES	251 637	229 290
DETTES (1)	23 492 671	24 720 574
DETTES FINANCIERES (2)	13 129 464	14 835 013
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	11 860 191	14 179 885
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 269 273	655 128
DETTES D'EXPLOITATION	10 042 111	9 683 995
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 755 402	5 655 017
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 129 530	3 885 872
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	157 177	143 106
DETTES DIVERSES	321 095	201 564
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	298 585	178 862
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	361	246
AUTRES DETTES DIVERSES	22 149	22 455
TOTAL GENERAL	38 466 743	38 970 046
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	9 340 735 14 151 936	11 452 067 13 268 506
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	94 890 833	91 239 786
VENTES DE MARCHANDISES	92 143 078	89 113 470
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	77 919	37 770
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 627 686	1 169 377
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>93 848 684</i>	<i>90 320 618</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	164 272	106 863
TRANSFERTS DE CHARGES	280 541	261 611
AUTRES PRODUITS	597 335	550 694
CHARGES D'EXPLOITATION	90 064 625	86 324 573
ACHATS DE MARCHANDISES	72 016 051	68 525 431
VARIATION DES STOCKS	(643 790)	(245 614)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	231 718	221 371
VARIATION DES STOCKS	(1 112)	(11 591)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 391 211	5 066 999
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 205 367	1 349 955
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 648 313	7 329 849
CHARGES SOCIALES	2 216 044	1 868 643
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 825 999	2 001 246
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	1 318	33 562
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	151 637	129 290
AUTRES CHARGES	21 865	55 429
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 826 207	4 915 213
PRODUITS FINANCIERS	62 690	29 012
PARTICIPATIONS	20 853	12 165
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	41 836	16 847
CHARGES FINANCIERES	78 772	114 276
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	78 772	114 276
RESULTAT FINANCIER	(16 082)	(85 264)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 810 125	4 829 948



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/21 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 300	117 471
SUR OPERATIONS DE GESTION		67 461
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	11 300	50 009
CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 292	62 667
SUR OPERATIONS DE GESTION		13 655
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	22 280	41 908
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 012	7 103
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(19 992)	54 804
PARTICIPATION DES SALARIES	1 102 866	1 093 663
IMPOTS SUR LES BENEFICES	985 014	1 089 837
<i>Total des produits</i>	<i>94 964 823</i>	<i>91 386 270</i>
<i>Total des charges</i>	<i>92 262 571</i>	<i>88 685 017</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	2 702 251	2 701 253
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires (adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

La pandémie de Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société et n'entraîne aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

La licence de 4^{ème} catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 25 ans	- Matériel d'exploitation :	2 à 12 ans
- Constructions :	5 à 25 ans	- Matériel de transport :	3 à 7 ans
- Agencements des constructions :	6 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euro.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	118 806	25 564	9 789	134 581
Immobilisations corporelles	34 601 029	2 738 330	328 121	37 011 238
Immobilisations financières - titres	892 657	12 105		904 763
Immobilisations financières - créances	82 803	3 757		86 560
	35 695 295	2 779 757	337 910	38 137 142

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	98 891	7 763	9 789	96 864
Immobilisations corporelles	12 943 724	1 818 237	296 828	14 465 134
	13 042 615	1 826 000 (*)	306 617	14 561 998
(*) Dont dotation : . linéaire		1 549 440		
. dégressive		267 547		
. exceptionnelle		9 013		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	229 290	151 638	129 290	251 638
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	35 142	1 318	34 982	1 478
	264 432	152 956 (*)	164 272 (*)	253 116
(*) Dont : . exploitation		152 956	164 272	
. financier				
. exceptionnel				

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 129 290
- montants repris parce que devenus sans objet : -

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 100 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. La provision pour risques et charges est donc maintenue.
- un litige prud'homal à hauteur de 17 490 €.
- à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 134 148 €.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	86 560		86 560
Créances d'exploitation	2 375 546	2 375 546	
Créances diverses	408 329	408 329	
Charges constatées d'avance	256 821	256 821	
	3 127 256	3 040 697	86 560

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	10 812	10 812		
Emprunts bancaires (1)	11 849 379	3 166 957	8 682 422	
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 269 273	1 034 665	234 609	
Dettes d'exploitation	10 042 111	9 618 407		423 704
Dettes diverses	321 096	321 096		
Produits constatés d'avance				
	23 492 672	14 151 937	8 917 031	423 704

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 10 812

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 500 000

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 3 813 920

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 960 872

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une boutique de vêtement, d'une parfumerie, d'une brasserie et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	66 503 926	63 935 388
- Drive	7 045 368	6 709 426
- Station service	20 107 841	19 247 970
- Restauration	191 550	427 834
	<u>93 848 684</u>	<u>90 320 618</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice correspond à la moyenne des effectifs mensuels tels que définis à l'article D 123-200 du Code de commerce. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire, les apprentis et contrat de professionnalisation ne sont pas pris en compte. Les titulaires de contrats qui remplacent un salarié absent ou dont le contrat de travail est suspendu ne sont également pas pris en compte.

Il se décompose ainsi :

- Cadres	24
- Agents de maîtrise	15
- Employés	<u>244</u>
	283

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Produits sur cessions d'immobilisations corporelles	22 280	11 300
Amortissements exceptionnels sur mise au rebut	9 013	
	<u>31 293</u>	<u>11 300</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	423 704
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	679 162
	<u>1 102 866</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 %. Cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 321 595
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	<u>- 336 581</u>
	985 013

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	207 032
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.5 %)	204 392

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	117 334	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 123 580	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Contrôle fiscal en cours

Un contrôle fiscal a été effectué du 01/03/2021 au 20/10/2021 et a donné lieu à une proposition de rectification fiscale en date du 26/11/2021.

Cette dernière concerne le rejet du crédit d'impôt recherche (C.I.R.) au titre des années 2018 et 2019 pour un montant de 201 370 €.

L'entreprise conteste ce redressement et présentera ses observations dans les délais impartis.

Il n'a pas été constitué de provision.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**)
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 29.25 %) ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOXX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 550 000 €

Une partie des engagements retraite est gérée par un organisme de gestion des assurances collectives. Le total des fonds versés et assurés s'élève au 30/09/2021 à 288 479 €.

Entreprises liées**Néant****Filiales et participations détenues****Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

